

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

#### Arrêté du 25 février 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

NOR : MCCE1502789A

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la ministre de la culture et de la communication,  
Vu la loi n° 55-4 du 14 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales, notamment ses articles 3 et 4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 21 décembre 2012 susvisé est modifié conformément à l'article 2 suivant.

**Art. 2.** – L'article 1<sup>er</sup> est ainsi modifié :

1° Le quatrième alinéa est supprimé ;

2° Au cinquième alinéa, les mots : « annexe III » sont remplacés par les mots : « annexe II » ;

3° Au sixième alinéa, les mots : « annexe IV » sont remplacés par les mots : « annexe III » ;

4° Au septième alinéa, les mots : « annexe V » sont remplacés par les mots : « annexe IV » ;

5° Au huitième alinéa, les mots : « annexe VI » sont remplacés par les mots : « annexe V » ;

6° Au neuvième alinéa, les mots : « annexe VII » sont remplacés par les mots : « annexe VI » ;

7° Au dixième alinéa, les mots : « annexe VIII » sont remplacés par les mots : « annexe VII » ;

8° Au onzième alinéa, les mots : « annexe IX » sont remplacés par les mots : « annexe VIII ».

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 février 2015.

*La ministre de la culture  
et de la communication,*

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale des médias  
et des industries culturelles,*

L. FRANCESCHINI

*Le ministre de l'économie,  
de l'industrie et du numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale  
de la concurrence, de la consommation  
et de la répression des fraudes,*

N. HOMOBOONO